

Paris, le 12 février 2019

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 16 18/19

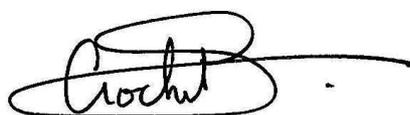
*Monsieur le Ministre,*

*Le document du Ministère de l'Éducation nationale présentant les mesures de rentrée 2019 indique que l'essentiel des 2250 emplois supprimés dans le second degré seront « des emplois non pourvus par des titulaires ». Cette mesure s'articulerait avec la transformation de 2085 « heures postes » en heures supplémentaires pour les titulaires. Ces deux mesures font craindre un impact lourd pour les enseignants contractuels 2019 qui n'apparaîtra très clairement qu'à la fin de l'année scolaire, une fois toutes les mesures de carte scolaire prises et les affectations de titulaires et stagiaires prononcées.*

*Au SE-Unsa, nous refusons que nos collègues contractuels soient la variable d'ajustements budgétaires. Je vous demande de bien vouloir mettre en place un groupe de suivi national ainsi que des groupes de suivi rectoraux afin d'éviter un maximum de non-renouvellements de nos collègues en CDD, voire de licenciement de nos collègues en CDI.*

*Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et reste à votre disposition pour tout échange avec votre cabinet et le directeur général des ressources humaines.*

*Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**